

Comment modifier l'environnement bâti pour encourager une saine alimentation chez les jeunes

TABLE DES MATIÈRES

1 *Les changements survenus dans l'environnement alimentaire affectent l'alimentation des jeunes*

2 *Les politiques et les règlements, un nouvel arsenal pour augmenter l'accès à des aliments sains dans les quartiers résidentiels*

2 *Limiter ou contraindre : la restauration minute, les dépanneurs et la zone scolaire*

4 *Soutenir : les commerces alimentaires, les marchés publics, les jardins communautaires, l'agriculture urbaine*

5 *Des organismes de santé publique et des ONG plaident en faveur de politiques et de règlements favorables à un environnement alimentaire sain*

6 *Des municipalités québécoises sensibles aux besoins de leurs populations en aliments sains, particulièrement à ceux des jeunes*

7 *Conclusions*

Ce sommaire présente l'éventail des possibilités qui permettent aux municipalités de modifier l'environnement bâti de façon à diminuer l'exposition à la malbouffe et à améliorer l'accès aux produits santé, et ainsi, contribuer à une saine alimentation. Les différentes stratégies possibles sont passées en revue et illustrées d'initiatives récemment mises de l'avant aux États-Unis et au Québec. Ces stratégies s'adressent la plupart du temps à l'ensemble de la population, mais elles visent aussi les jeunes.

LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE AFFECTENT L'ALIMENTATION DES JEUNES.

La restauration rapide a pris une expansion phénoménale : au Québec, c'est ce type de restaurant qui connaît actuellement le plus fort taux de croissance en termes de nombre d'établissements¹. D'autre part, l'aménagement urbain a privilégié la construction de quartiers ayant une faible mixité d'usages, rendant plus difficile l'accès à des supermarchés et aux produits frais qu'ils recèlent. Enfin, le nombre de repas non préparés à la maison s'est accru. Autant de facteurs qui ont favorisé un apport calorique plus élevé, combiné à un apport nutritif souvent déficient. D'après les résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – volet nutrition, en 2004, de 39 à 57 % des jeunes Québécois de 4 à 18 ans ont consommé des aliments préparés à l'extérieur du foyer au cours d'une journée de référence, selon le groupe d'âge; chez 11 à 28 % d'entre eux – selon l'âge – cela se produisait dans un commerce de restauration rapide².

La littérature scientifique a montré que la présence de magasins d'alimentation dans l'environnement influe sur les habitudes alimentaires des résidents³; ainsi, la présence de supermarchés dans les quartiers d'habitation a été associée à une meilleure alimentation chez les résidents de ces quartiers⁴. De plus, un meilleur accès à des supermarchés autour de l'école a été associé à un indice de masse corporelle (IMC) plus faible chez les adolescents fréquentant cette école, alors que la présence de dépanneurs dans cet environnement était associée à un IMC plus élevé et à l'embonpoint⁵.

Les quartiers défavorisés sont, quant à eux, particulièrement exposés à la malbouffe : à l'échelle nationale américaine, les quartiers défavorisés disposent de moins de supermarchés où les résidents pourraient s'approvisionner en produits frais à un prix abordable⁶. Par contre, les commerces de restauration rapide sont plus nombreux dans ces quartiers, comparativement aux quartiers plus favorisés⁷⁻¹².

LES POLITIQUES ET LES RÈGLEMENTS, UN NOUVEL ARSENAL POUR AUGMENTER L'ACCÈS À DES ALIMENTS SAINS DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

Une compréhension plus fine des facteurs environnementaux qui exercent une influence sur l'alimentation ont amené les experts¹³⁻¹⁴ et les grandes organisations de santé comme l'Organisation mondiale de la santé et, aux États-Unis, l'Institute of Medicine, le U.S. Surgeon General et les Centers for Disease Control and Prevention, à déclarer que les interventions pour contrer la hausse de l'obésité chez l'enfant doivent être centrées sur les politiques et sur l'environnement alimentaire¹⁵⁻¹⁷. Dans son rapport sur la prévention de l'obésité chez l'enfant, l'Institute of Medicine conclut qu'il s'agit là des stratégies les plus prometteuses. De là, les options possibles sont d'interdire, de limiter, de contraindre et, de façon plus positive, d'encourager la présence de facteurs favorables.

LIMITER OU CONTRAINDRE : LA RESTAURATION MINUTE, LES DÉPANNEURS ET LA ZONE SCOLAIRE

La ville de Concord, au Massachusetts, a exclu de son territoire les commerces de restauration rapide et les restaurants ayant un service à l'auto. Les villes de Carlsbad, en Californie, et de Newport, au Rhode Island, ont également utilisé le règlement de zonage pour interdire ce type de restaurants sur leur territoire, parfois plus pour réduire le trafic qu'ils occasionnent ou en raison de leur qualité esthétique que pour contrer la malbouffe¹⁸. L'interdiction des commerces de restauration rapide est parfois limitée à certains secteurs de la ville, comme c'est le cas dans les villes de Solvang et de Davis en Californie¹⁹. D'autres villes comme Stockton, en Californie, et Seattle, en Oregon, ont choisi d'interdire les cantines mobiles près des écoles et des parcs²⁰; dans ce dernier cas, il y a une exception pour les vendeurs de fruits et légumes. suite ↓

Limiter l'offre de restauration rapide peut s'avérer une mesure insuffisante – lorsque prise isolément – car cela ne garantit pas la disponibilité d'aliments sains dans l'environnement immédiat.



LIMITER OU CONTRAINDRE : LA RESTAURATION MINUTE, LES DÉPANNEURS ET LA ZONE SCOLAIRE (SUITE)

Les municipalités peuvent s'assurer que leurs citoyens ont accès à des aliments sains dans leurs quartiers par d'autres moyens que l'interdiction. Elles peuvent notamment^{19, 21}:

- réglementer le nombre de commerces de restauration rapide, en établissant des quotas;
- réglementer la densité de commerces de restauration rapide sur un territoire;
- réglementer la distance minimale entre les commerces de restauration rapide et les autres fonctions, institutionnelles ou résidentielles; par exemple, un règlement de zonage qui ne permet aucun établissement de restauration rapide à moins de 2 km des écoles primaires et secondaires;
- limiter l'affichage de type alimentaire sur les panneaux publicitaires;
- faciliter l'établissement d'épiceries de proximité et de marchés publics;
- aménager des pistes cyclables et des chemins piétonniers sécuritaires pour faciliter l'accès aux commerces alimentaires de proximité;
- aménager les abords des commerces d'alimentation et leurs stationnements en fonction de la sécurité des usagers les plus vulnérables, les piétons et les cyclistes, tout en les rendant fonctionnels pour les camions de livraison et les automobiles.

Le zonage a souvent été utilisé à des fins de santé publique par les gouvernements locaux responsables de planifier l'utilisation du territoire, qu'il s'agisse de protéger la qualité de l'air ou de l'eau potable d'un secteur, ou de limiter l'accès à l'alcool en réglementant l'usage du territoire²²⁻²³.

Bien que les mesures mentionnées ci-dessus aient un effet bénéfique sur l'ensemble de la population, elles sont aussi susceptibles d'avoir un impact chez les jeunes. Quelques interventions récemment réalisées aux États-Unis ont ciblé les jeunes en particulier; elles visaient surtout à limiter l'accès à la malbouffe autour des écoles. La ville de Phoenix, en Arizona, a interdit la présence des cantines mobiles à moins de 600 pieds des écoles entre 7 h et 16 h 30. De son côté, Detroit a banni les commerces de restauration rapide à moins de 500 pieds des écoles²⁴. En 2007, San Francisco a adopté un règlement de zonage pour interdire la présence de cantines mobiles à moins de 1500 pieds des écoles publiques²⁵.

Compte tenu du caractère très récent des initiatives ciblant l'environnement alimentaire, il est encore trop tôt pour en évaluer l'efficacité. Une sommité américaine du domaine de la nutrition a cependant fait remarquer que ces mesures doivent être combinées à des politiques beaucoup plus vastes visant la promotion d'une saine alimentation chez les jeunes, au-delà de l'environnement scolaire²⁶; elle a insisté notamment sur le rôle du gouvernement dans l'adoption de politiques agricoles visant à réduire le coût des aliments sains.

SOUTENIR : LES COMMERCES ALIMENTAIRES, LES MARCHÉS PUBLICS, LES JARDINS COMMUNAUTAIRES, L'AGRICULTURE URBAINE

La réglementation, en particulier la réglementation de zonage, peut être utilisée pour encourager l'implantation ou la préservation de commerces offrant des aliments sains. Des villes ont, par exemple, mis en place des incitatifs financiers (crédits de taxes, programmes de subventions ou de prêts) **pour encourager** :

- les supermarchés existants et les propriétaires de petits magasins d'alimentation de secteurs mal desservis afin qu'ils offrent davantage de produits santé;
- l'implantation de marchés publics locaux bien intégrés à leur milieu²⁷;
- l'implantation de supermarchés dans les secteurs mal desservis^{16, 25, 28};
- le maintien des grandes chaînes d'alimentation, particulièrement dans les secteurs mal desservis;
- l'accès aux commerces d'alimentation par une meilleure desserte en transport collectif ainsi que par l'éclairage et la sécurité des voies piétonnières et cyclables¹⁶;
- les restaurants franchisés à fournir la valeur calorique des mets figurant au menu; aux États-Unis, les villes de New York et de Seattle ont adopté un tel règlement²⁹;
- l'accès à des aliments sains dans les bâtiments publics (arénas, hôtel de ville, centres sportifs, etc.). Plusieurs villes du Québec ont emboîté le pas, dont Belœil et Mont Saint-Hilaire.

Quelques exemples

- La ville de San Francisco a simplifié le processus d'attribution de permis et autres documents concernant les commerces en alimentation. Ce petit geste a permis de réduire les périodes où les résidents se retrouvaient sans possibilités d'approvisionnement alimentaire advenant une fermeture, une délocalisation ou la faillite d'un commerce alimentaire de proximité²⁵.
- La ville de Philadelphie a connu un exode de ses supermarchés, ce qui l'a classée parmi les villes les plus mal desservies au cours des années 1990. Pour contrer ce problème, l'État de Pennsylvanie a créé en 2004 le *Fresh Food Financing Initiative*, qui vise à accorder des subventions et des prêts pour l'ouverture de supermarchés dans les secteurs mal desservis de la ville, de façon à améliorer la santé des résidents, de même que la vitalité économique de la ville³⁰. En quatre ans, près de 40 millions de dollars ont ainsi été consacrés à l'ouverture de 32 magasins d'alimentation, dont 16 dans la ville de Philadelphie.
- San Francisco a récemment passé un règlement qui devrait conduire à l'implantation de marchés publics de produits de la ferme partout dans la ville, en permettant que ces marchés soient localisés sur les terrains publics. Le règlement prévoit aussi des mesures de soutien à l'établissement de tels marchés dans les secteurs mal desservis²⁵. Sacramento, une autre ville californienne, a adopté un règlement permettant aux propriétaires d'aménager un potager pour la culture de fruits et légumes à l'avant de leur résidence. Enfin, la ville d'Escondido a fait un amendement à son règlement de zonage afin de rendre disponibles les espaces vacants en vue de l'implantation de jardins communautaires³¹. La recherche a démontré que les gens qui cultivent leurs légumes en mangent plus et les partagent avec leur entourage³².

Concrètement, les municipalités peuvent encourager l'agriculture urbaine de diverses façons³³, soit :

- en incluant l'agriculture urbaine comme composante intégrale des politiques de planification de l'utilisation du sol et des politiques alimentaires;
- en créant, en encourageant et en finançant des programmes de jardins communautaires et des organismes dédiés à l'agriculture urbaine; par exemple, à Montréal, la Table de développement social Centre-Sud considère qu'il est nécessaire d'aménager de nouveaux jardins communautaires et collectifs dans les zones résidentielles afin de permettre un meilleur accès à des produits frais³⁴⁻³⁵.
- en créant des processus de changements de règlements de zonage et de permis qui facilitent l'agriculture urbaine.

DES ORGANISMES DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES ONG PLAIDENT EN FAVEUR DE POLITIQUES ET DE RÈGLEMENTS FAVORABLES À UN ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN



Préoccupé par le rôle de l'environnement bâti sur les saines habitudes de vie, l'Institut national de santé publique du Québec a présenté un mémoire lors de la consultation sur l'avant-projet de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme³⁶. Il recommande de renforcer le rôle des municipalités dans la promotion des saines habitudes de vie, en faisant référence à la possibilité d'utiliser les règlements d'urbanisme à cet effet.

La Coalition québécoise sur la problématique du poids et le Centre d'écologie urbaine de Montréal ont aussi présenté un mémoire sur cet avant-projet de loi; ils y encouragent les municipalités à limiter la présence de dépanneurs et de commerces de restauration rapide dans l'environnement scolaire³⁷. La Coalition rapporte que, selon les résultats d'un sondage qu'elle a commandé à la firme SOM, 76 % de la population québécoise se dit favorable à l'utilisation du zonage pour interdire l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide autour des écoles.

L'organisme Vivre en Ville a cependant émis des réserves sur la restriction du nombre de dépanneurs autour des écoles, car cela pourrait limiter la mixité des usages dans les quartiers. Ce type de commerce d'alimentation est parfois le seul présent dans le quartier. On suggère plutôt de tableur sur des mesures visant à améliorer l'offre alimentaire dans les dépanneurs³⁸.

L'Institut national de santé publique du Québec a publié, en 2009, une étude traitant des aspects reliés aux commerces d'alimentation et de restauration dans les règlements de zonage municipal, afin de voir comment ceux-ci pourraient être utilisés pour créer un environnement bâti plus favorable aux saines habitudes alimentaires; l'étude est basée sur un échantillon aléatoire représentatif de 41 municipalités du Québec³⁹. Bien que les règlements de zonage ne soient pas conçus à cette fin actuellement, ils contiennent des éléments qui pourraient être utilisés pour encadrer l'offre alimentaire, soit en autorisant les usages commerciaux alimentaires dans plusieurs zones, soit en les restreignant. Au **règlement de zonage** s'ajoutent deux instruments supplémentaires :

- **les usages conditionnels**, qui permettent de nouveaux usages à certaines conditions;
- **les mesures de contingentement**, qui imposent certains paramètres pour les nouvelles implantations d'usages (comme un quota, une densité ou une distance)³⁹⁻⁴⁰. Par exemple, à Montréal, dans le quartier Sainte-Marie où 76 % des commerces d'alimentation sont des dépanneurs, l'organisme Au Coup de pouce Centre-Sud propose de modifier le zonage et les règlements municipaux afin de s'assurer qu'un pourcentage fixe – ou un ratio kilométrique – soit réservé à des commerces de quartier de première nécessité : boulangerie, fruiterie, épicerie, etc.

En 2010, le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé a tenu un colloque de réflexion et d'échange de connaissances sur les politiques publiques, les acteurs et les obstacles liés au rôle de l'environnement bâti sur la santé et, entre autres, sur la proximité des services⁴¹.

Dans son rapport annuel de 2011, la Direction de santé publique de la Montérégie interpelle les municipalités pour qu'elles utilisent les moyens et les leviers à leur disposition afin de promouvoir les saines habitudes de vie⁴². En ce qui a trait à l'environnement alimentaire, la Direction propose les actions suivantes :

- Soutenir la création de jardins communautaires et collectifs;
- Appuyer la mise en place de marchés de producteurs maraîchers et de marchés ambulants;
- Modifier la réglementation municipale en vue de limiter l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide à proximité des écoles.

Parmi les leviers à la disposition des municipalités pour améliorer l'environnement alimentaire, la Direction de santé publique de la Montérégie mentionne :

- la politique familiale municipale;
- le plan d'urbanisme;
- l'approche 0-5-30 municipale;
- le réseau québécois Villes et villages en santé;
- l'approche du développement durable;
- l'évaluation de l'impact sur la santé.

DES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES SENSIBLES AUX BESOINS DE LEURS POPULATIONS EN ALIMENTS SAINS, PARTICULIÈREMENT À CEUX DES JEUNES

Une enquête de la Direction de santé publique de la Montérégie auprès des décideurs municipaux révèle que 86 % d'entre eux croient que les municipalités ont un rôle à jouer en ce qui a trait aux habitudes de vie des citoyens. De plus, les deux tiers des répondants affirment que les municipalités possèdent des moyens pour influencer les habitudes de vie des citoyens⁴³. Pour sa part, la Fédération québécoise des municipalités se dit ouverte à l'implantation d'un zonage « anti-malbouffe » autour des écoles secondaires⁴⁴.

Dans le cadre de la campagne gouvernementale Au Québec, on aime la vie, une tournée d'ambassadeurs parcourt le Québec afin d'encourager les élus municipaux à accentuer leurs efforts dans la promotion des saines habitudes de vie⁴⁵. En signant la Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie, les maires sont encouragés à offrir des environnements favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif. Les pistes d'action visant spécifiquement l'amélioration de l'environnement bâti en vue d'une saine alimentation consistent à :

- favoriser l'implantation de marchés publics qui facilitent l'approvisionnement en produits locaux et de saison;
- favoriser l'implantation de marchés d'alimentation dans les secteurs où il n'y en a pas;
- créer et aménager des jardins communautaires;
- organiser une campagne pour promouvoir les marchés publics;
- faire la promotion des restaurants qui adhèrent au programme Fruits et légumes en vedette.

En 2011, intéressées par le projet, 178 municipalités et communautés locales du Québec se sont engagées auprès de leurs citoyens. En Montérégie, dix municipalités ont ainsi offert à leur population des services et des installations qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.

Déjà en 2005, le Plan de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil recommandait que la Ville participe à toute initiative visant à enrayer la malbouffe, et qu'elle utilise les moyens à sa disposition pour favoriser l'accès à une saine alimentation à proximité des écoles⁴⁶.

Dans le projet de recherche-action Urbanisme et environnement alimentaire autour des écoles, réalisé dans les municipalités de Baie-Saint-Paul, Lavaltrie et Gatineau entre 2009 et 2011, ces dernières ont examiné le processus, les obstacles et les conditions de réussite de changements qui pourraient être apportés au zonage afin d'éloigner la restauration rapide des établissements d'enseignement⁴⁷. À Baie-Saint-Paul, le conseil municipal a décidé de mettre l'accent sur une gestion optimale des usages liés à l'offre, par un règlement basé sur les usages conditionnels. À Lavaltrie, l'équipe du projet a opté pour une interdiction de l'implantation de commerces de restauration rapide dans un rayon de 500 mètres autour des écoles et pour une révision du régime de droits acquis. À Gatineau, la diversité des réalités locales a amené l'équipe à se pencher sur des réglementations adaptées aux différents secteurs.

Conclusions

- De plus en plus d'études indiquent que l'environnement bâti a un rôle à jouer dans le gain de poids de la population, compte tenu de l'exposition à des aliments dont l'apport calorique est trop riche et dont l'apport nutritif est souvent déficient. De plus, la rareté de produits frais dans l'espace public ne fait pas le poids avec l'offre en aliments peu nutritifs.
- Les grands organismes de santé recommandent que l'accent soit mis sur les politiques et sur l'environnement alimentaire.
- Plusieurs villes américaines ont modifié leur règlement de zonage afin de restreindre l'offre de restauration rapide, principalement autour des écoles.
- Les options qui s'offrent aux municipalités pour améliorer l'environnement alimentaire sont multiples et vont au-delà de la simple interdiction. Il peut s'agir de réglementer l'offre alimentaire dans certains milieux pour restreindre un usage non souhaité, ou bien d'encourager l'implantation ou le maintien de commerces offrant des aliments sains.
- Les interventions visant les jeunes en particulier portent sur l'offre alimentaire autour des écoles et visent à limiter ou à interdire l'offre d'aliments peu nutritifs.
- Les autorités québécoises de santé publique recommandent aux municipalités d'utiliser les moyens et les leviers dont elles disposent afin de promouvoir un environnement alimentaire plus sain.
- De plus en plus d'élus municipaux sont d'avis que les municipalités ont un rôle à jouer en ce qui a trait aux habitudes de vie des citoyens et s'engagent dans cette direction.

Références

1. Strecko J, Plamondon L, Paquette MC et Laguë J. *Analyse sommaire d'initiatives favorables à l'amélioration de l'environnement alimentaire des restaurants*. Institut national de santé publique du Québec, Montréal, 2009.
2. Bédard B, Dubois L, Baraldi R, Plante N et al. *Les jeunes Québécois à table : regard sur les repas et les collations. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – nutrition (2004)*, Institut de la statistique du Québec, Québec, 2010.
3. Ford PB et Dzawaltowski DA. Disparities in obesity prevalence due to variation in the retail food environment: three testable hypotheses. *Nutrition Reviews* 66: 216-228, 2008.
4. Moore LV, Diez Roux AV, Nettleton JA et Jacobs DR Jr. Associations of the local food environment with diet quality – A comparison of assessments based on surveys and geographic information systems. The Multi-Ethnic Study of Atherosclerosis. *American Journal of Epidemiology* 167: 917-924, 2008.
5. Powell LM, Auld MC, Chaloupka FJ, O'Malley PM et Johnston LD. Associations between access to food stores and adolescent body mass index. *American Journal of Preventive Medicine* 33: S301-S307, 2007.
6. Powell LM, Slater S, Mirtcheva D, Bao Y et Chaloupka FJ. Food store availability and neighbourhood characteristics in the United States. *Preventive Medicine* 44: 189-195, 2007.
7. Pearce J, Blakely T, Witten K et Bartie P. Neighborhood deprivation and access to fast-food retailing: a national study. *American Journal of Preventive Medicine* 32: 375-382, 2007.
8. Hurvitz PM, Moudon AV, Rehm CD, Streichert LC et Drownowski A. Arterial roads and area socioeconomic status are predictors of fast food restaurant density in King County, WA. *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 6: 46-53, 2009.
9. Cummins S, McKay L et Macintyre S. McDonald's restaurants and neighbourhood deprivation in Scotland and England. *American Journal of Preventive Medicine* 29: 308-310, 2005.
10. Macdonald L, Cummins S et Macintyre S. Neighbourhood fast food environment and area deprivation – substitution or concentration? *Appetite* 48: 251-254, 2007.
11. Jones J, Terashima M et Rainham D. Fast food and deprivation in Nova Scotia. *Canadian Journal of Public Health* 100: 32-35, 2009.
12. Hemphill E, Raine K, Spence JC et Smoyer-Tomic KE. Exploring obesogenic food environments in Edmonton, Canada: the association between socioeconomic factors and fast-food outlet access. *American Journal of Health Promotion* 22: 426-432, 2008.
13. Frieden TR, Dietz W et Collins J. Reducing childhood obesity through policy change; acting now to prevent obesity. *Health Affairs* 29: 357-363, 2010.
14. Story M, Kaphingst KM, Robinson-O'Brien R et Glanz K. Creating healthy food and eating environments: policy and environmental approaches. *Annual Review of Public Health* 29: 253-272, 2008.
15. Centers for Disease Control and Prevention. *Recommended community strategies and measurements to prevent obesity in the United States: implementation and measurement guide*. Atlanta, 2009.
16. Parker L, Burns AC et Sanchez E (Eds.). *Local government actions to prevent childhood obesity*. Institute of Medicine and National Research Council of the National Academies, Washington DC, 2009.
17. Story M, Sallis JF et Orleans CT. Adolescent obesity: towards evidence-based policy and environmental solutions. Editorial. *Journal of Adolescent Health* 45: S1-S5, 2009.
18. Mair JS, Pierce MW et Teret SP. *The city planner's guide to the obesity epidemic: zoning and fast food*. The Center for Law and the Public's Health, Johns Hopkins & Georgetown Universities, Baltimore et Washington DC, 2005.
19. Mair JS, Pierce MW et Teret SP. *The use of zoning to restrict fast food outlets : a potential strategy to combat obesity*. The Center for Law and the Public's Health, Johns Hopkins & Georgetown Universities, Baltimore et Washington DC, 2005.
20. National Policy and Legal Analysis Network to Prevent Childhood Obesity. *Model healthy food zone ordinance. Creating a healthy food zone around schools by regulating the location of fast food restaurants (and mobile vendors)*. Public Health Law and Policy, Oakland, Californie, 2011.
21. New York City. *Active Design Guidelines: Promoting Physical Activity and Health in Design*. New York City, 2010.
22. Ashe M, Jernigan D, Kline R et Galaz R. Land use planning and the control of alcohol, tobacco, firearms, and fast food restaurants. *American Journal of Public Health* 93: 1404-1408, 2003.
23. Spacht AC. The zoning diet: using restrictive zoning to shrink American waistlines. *Notre-Dame Law Review* 85: 391-418, 2009.
24. Diller PA et Graff S. Regulating food retail for obesity prevention: how far can cities go? *Journal of Law, Medicine and Ethics* 39: 89-93, 2011.
25. The United States Conference of Mayors. *Mayors' guide to fighting childhood obesity*. Washington DC, 2009.
26. Nestle M. Strategies to prevent childhood obesity must extend beyond school environments. *American Journal of Preventive Medicine* 39: 280-281, 2010.
27. Ville de Montréal. *Plan d'urbanisme - Action 1.3*. Montréal, 2002. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761_3097077&_dad=portal&_schema=PORTAL. Accédé le 31 janvier 2012.
28. Chen SE et Florax RJGM. Zoning for health: the obesity epidemic and opportunities for local policy intervention. *Journal of Nutrition* 140: 1181-1184, 2010.
29. DeMattia L et Denney SL. Childhood obesity prevention: successful community-based efforts. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 615: 83-99, 2008.
30. Giang T, Karpyn A, Laurison HB, Hillier A et Perry RD. Closing the grocery gap in underserved communities: the creation of the Pennsylvania Fresh Food Financing Initiative. *Journal of Public Health Management Practice* 14: 272-279, 2008.
31. Healthy Eating Active Living Cities Campaign. *Healthy zoning regulations*. Disponible à: http://healcitiescampaign.org/healthy_zone.html, consulté le 5 décembre 2011.
32. Libman K, Freudenberg N et O'Keefe E. *A tale of two obesities: comparing responses to childhood obesity in London and New York City*. City University of New York and London Metropolitan University Childhood Obesity Collaborative, New York et London, 2010.
33. Mukherji N et Morales A. Zoning for Urban Agriculture. Zoning Practice, Issue Number 3. Practice Urban Agriculture. American Planning Association, Chicago, March 2010.
34. Office de consultation publique de Montréal. *Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie*. Projet de règlement P-04-047-102. Rapport de consultation publique, Montréal, 2011.
35. Au Coup de pouce Centre-Sud. *Vision d'avenir pour mon quartier*. Mémoire présenté par Au Coup de pouce Centre-Sud Inc. Dans le cadre du plan particulier d'urbanisme produit par l'arrondissement, Montréal, 2011.
36. Bergeron P et Robitaille E. *Mémoire concernant l'avant-projet de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*. Institut national de santé publique du Québec, Montréal, 2011.
37. Coalition québécoise sur la problématique du poids et centre d'écologie urbaine de Montréal. *Ensemble, aménageons des municipalités en santé. Un pouvoir et une responsabilité partagée!* Mémoire portant sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Montréal, 2011.
38. Robin J. *Vivre en ville*. Communication personnelle, 2011.
39. Paquin S, Lapierre L et Robitaille E. *Le zonage municipal : un outil contribuant à créer un environnement bâti favorable aux saines habitudes alimentaires*. Institut national de santé publique du Québec, Montréal, 2009.
40. Bourdeau M et LeChasseur MA. La malbouffe chez les jeunes : une solution municipale à un problème social. *Urbanité*, hiver 2009 : 29-33.

41. The Conference Publishers. *L'environnement bâti : politiques publiques, acteurs, obstacles et leviers – colloque d'échange de connaissances. Compte rendu*. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, Institut national de santé publique du Québec, Québec, 2011.
42. Direction de santé publique de la Montérégie. *Rapport de la directrice de santé publique 2011. Penser, aménager, réinventer nos environnements pour des générations en santé*. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 2011.
43. Loslier J, Lafontaine G, Groulx J et Gélinas C. *Les saines habitudes de vie dans les municipalités de la Montérégie. Enquête auprès des décideurs municipaux*. Journée montréalaise de santé publique, Longueuil, 10 novembre 2011.
44. Fortin JL. *Les municipalités ouvertes à un zonage anti-malbouffe*. Canoë infos, 18 mars 2009. Disponible à : <http://fr.canoe.ca/cgi-bin/imprimer.cgi?id=467595>, consulté le 6 décembre 2011.
45. Gouvernement du Québec. *Saines habitudes de vie – Municipalités*. Disponible à : <http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?zone-municipalites>, consulté le 6 décembre 2011.
46. Ville de Longueuil. *Plan de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil. Plan d'action*. Longueuil, 2005.
47. Doyon H, LeChasseur MA, Tremblay F et Beaudet G. *La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal*. Association pour la santé publique du Québec, Montréal, 2011.

Recherche et rédaction

Marie Demers, Ph.D., Chercheure associée
CHUS, Université de Sherbrooke

Avec la collaboration :

Rotem Ayalon, Conseillère en alimentation
Lucie Lapierre, Conseillère principale, transfert de connaissance

**Québec en Forme exprime ses remerciements à tous ceux
qui ont contribué à l'élaboration de ce feuillet.**

Publication été 2012

Pour plus de détails concernant les regroupements locaux de partenaires
et les projets régionaux et nationaux soutenus par Québec en Forme :

quebecenforme.org



Québec 

